

Fin septembre 2015, la Direction Générale des Finances Publiques a adopté dans le cadre de ses mesures dites "de simplification", plusieurs décisions visant à inciter les agents des services d'accueil SIP Service d'Impôt des Particuliers et des Trésoreries Mixtes à "décourager" les usagers de se rendre physiquement dans les accueils des services des impôts. Ce jeudi 22 octobre, des journalistes de France Bleu ont révélé que la Direction départementale des Finances Publiques des Alpes Maritimes s'était montrée particulièrement zélée dans l'application de ces mesures. La consigne est la suivante : "Faire en sorte que les contribuables utilisent les services en ligne, quitte à les décourager de venir aux guichets". Quelques exemples :

- ▶ "limiter très fortement le traitement en direct du contentieux" et inviter le contribuable à le faire sur [impots.gouv](https://impots.gouv.fr). Résultat : "l'utilisateur prend conscience que le traitement de sa demande n'est pas plus rapide lorsqu'il se déplace (au contraire)".
- ▶ "éviter la facilitation de la délivrance des documents papier sans attente". Il ne faut pas non plus traiter directement les contentieux à l'accueil. "L'utilisateur n'obtient pas sa réponse plus rapidement en venant sur place". Objectif attendu : là aussi, c'est écrit noir sur blanc : "limitation des flux d'accueil et orientation de l'utilisateur vers les services en ligne".

La CGT Finances Publiques précise que ces mesures ne sont pas spécifiques au département des Alpes-Maritimes mais sont des mesures nationales qui sont et seront déclinées sur l'ensemble du territoire et dans l'ensemble des directions locales des Finances Publiques accueillant du public.

La CGT dénonce ces mesures dites "de simplification" qui ne visent qu'à supprimer des emplois plus de 2 100 à la Direction Générale des Finances Publiques pour 2016 (plus de 30 000 emplois supprimés en 10 ans) et à dégrader les missions de service public d'accueil. La CGT alerte les usagers, les élus et les agents des Finances sur la mise en place des services de contact destinés à terme à dématérialiser l'accueil des contribuables et usagers des Finances Publiques, mettant les populations les plus fragiles dans l'incapacité de faire valoir leurs droits sociaux. Les fermetures multiples de trésoreries en milieu rural mais également en milieu urbain participent du même mouvement de destruction des services publics de proximité. L'annulation de fermetures de plusieurs trésoreries a été gagnée avec la CGT, les usagers et les élus. D'autres victoires pour le maintien des services publics viendront. Mais sans combat, aucune victoire n'est possible. C'est pourquoi la CGT Finances Publiques avec d'autres organisations syndicales appelle l'ensemble des personnels à se mettre en grève le 18 novembre prochain.

fichiers:



[Télécharger communiqué_de_presse_finances_publiques_accueil1.pdf](#) (153.29 Ko)



[Télécharger com_os_du_22-10-2015.doc](#) (260.5 Ko)

Public: [Accueil](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank